

# FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est une aide gérée par l'État et les collectivités locales, il est délivré par les conseils départementaux et octroyé aux jeunes de 18-25 ans ayant des problèmes d'insertion sociale ou professionnelle et n'ayant le droit à aucune autre aide. Il s'agit d'aides ponctuelles et de faible montant qui doivent répondre à un besoin précis (logement, travail, transports, etc.). La demande doit être faite par l'intermédiaire d'un référent (travailleur social, référent mission locale...).

<https://www.aide-sociale.fr/fonds-departemental-aide-jeunes/>

**Ministère des Solidarités et de la Santé :**

14 avenue Duquesne

75350 - Paris

<https://solidarites-sante.gouv.fr/>